Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260702-DEL_2026_06_07-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2026-06-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION : 25 juin 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 27
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme L'AZOU Laura

Séance ouverte à 19h

Présents : M. GUIZIOU Pierre, Maire ; M. ABJEAN Pierre, Mme NICOLAS Anne-Cécile, M. ABIVEN Nicolas, Mme LE TRAON Sandrine (à partir de la délibération n°2026-06-12), M. SERVEL Philippe, adjoints au maire ; M. BOSSARD Jacques, Mmes NEDELEC Véronique, LE HIR Claude, M. L'HOUR Stéphane, Mme RIOU Sandrine, M. TORCHEN Erwan, Mme LE BOT Carole, M. BARREAU Eric, Mme KÖNIG Coralie, M. KERMARREC Yann, Mme LESCOUALCH Céline, MM. BOUCHER David, OLLIVIER David, Mme JEZEQUEL Audrey, Mme L'AZOU Laura

Ont donné procuration : Mme LE TRAON Sandrine a donné procuration à M. GUIZIOU Pierre (jusqu'à délibération n°2026-06-12), Mme MAYOL Sandrine a donné procuration à Mme NICOLAS Anne-Cécile, M. LE HIR Laurent a donné procuration à M. ABJEAN Pierre, Mme LEMOINE-LESTOQUOY Catherine a donné procuration à M. OLLIVIER David, Mme BEGOC JURADO Emmanuelle a donné procuration à Mme RIOU Sandrine, M. BESSON Stéphane a donné procuration à M. ABIVEN Nicolas.

Absent/excusé : M. TANNE Nicolas

****

OBJET : Cantine scolaire - Modification du règlement des réservations/annulations des repas

Mme NEDELEC expose :
Il est rappelé que les réservations des repas à la cantine scolaire s'effectuent via le « Portail Familles – Carte + » selon le principe suivant.

Modalités des réservations/annulations des repas

→ Inscriptions et annulations des repas jusqu'au jeudi soir (minuit) pour la semaine suivante et possible jusqu'à 90 jours, via le « Portail Familles - Carte + ». Toute demande en mairie doit rester exceptionnelle.

Lorsque le vendredi est férié, les réservations/annulations se font jusqu'au mercredi soir (minuit). Un mail de rappel sera envoyé aux familles.

→ Pour les sorties scolaires, les annulations sont faites automatiquement par la mairie. Il appartient aux parents de prévenir la mairie si l'inscription doit être maintenue.

→ Les repas doivent être réglés au plus tard au moment de la réservation.
Les comptes « Familles » ne doivent pas être débiteurs.

Modalités des réservations/annulations HORS DELAI (après le jeudi soir minuit)

Inscription pour la semaine de rentrée après chaque période de vacances Un mail de rappel sera envoyé aux parents par la mairie la dernière semaine des vacances	Mail ou appel le vendredi jusqu'à 17h30 *	Tarif normal
	Mail ou appel après le vendredi 17h30 *	Tarif majoré pour le lundi
Inscription pour la semaine suivante	Mail ou appel le vendredi jusqu'à 17h30 *	Tarif normal
	Mail ou appel entre le vendredi 17h30 * et le lundi 8h30 **	Tarif majoré pour le lundi ** Tarif normal pour les autres jours
Inscription pour la semaine en cours (excepté le lundi **)	Mail ou appel pour le jour même avant 8h30	Tarif normal
	Mail ou appel pour le jour même après 8h30	Tarif majoré
Annulation avec ou sans justificatif (la mairie se réserve le droit de demander un justificatif)	Mail ou appel pour le jour même avant 8h30	Repas annulé
	Mail ou appel pour le jour même après 8h30	Repas dû

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260702-DEL_2026_06_07-DE

* lorsque le vendredi est férié, c'est le jeudi qui s'applique
** lorsque le lundi est férié, c'est le mardi qui s'applique

Considérant l'intérêt de simplifier les modalités de réservations des repas de la cantine,
Vu l'avis favorable de la commission Enfance, jeunesse et liens intergénérationnels,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, moins 1 abstention (Sandrine RIOU)

- fixe les modalités des réservations/annulations hors délai des repas à la cantine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 comme ci-après :

Inscription pour la semaine suivante	Mail ou appel le vendredi jusqu'à 17h30 *	Tarif normal
	Mail ou appel après le vendredi 17h30 *	Tarif majoré
Annulation avec ou sans justificatif (la mairie se réserve le droit de demander un justificatif)	Mail ou appel pour le jour même avant 8h30	Repas non facturé
	Mail ou appel pour le jour même après 8h30	Repas facturé

* lorsque le vendredi est férié, c'est le jeudi qui s'applique

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

La secrétaire de séance

Laura L'AZOU